

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 27 mars 2025

Date d'affichage 27 mars 2025

**Nombre de conseillers**

en exercice 29  
 présents 19 + 10 procurations  
 votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**

Le NEUF AVRIL à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUJLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

Mme Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**VALIDATION DU PLAN DE GESTION**

**ESPACE NATUREL SENSIBLES DES AJEUX**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la convention de partenariat signée le 28 avril 2017 entre la ville de La Ferté-Bernard et le Conseil départemental de la Sarthe pour la labellisation du site des Ajeux en tant qu'Espace Naturel Sensible;

**Vu** la délibération n° CM2410-DEL19 du 17 décembre 2024 approuvant le renouvellement de la

convention de partenariat avec le Département dans le cadre de la protection de l'Espace Naturel Sensible des Ajeux ;

**Vu** le document de gestion initial de l'Espace Naturel Sensible des Ajeux, arrivé à échéance en 2024;

**Vu** le renouvellement du document de gestion 2025-2029 élaboré par la Ville ;

**Vu** le rapport du Maire ;

**Considérant** que la commune de La Ferté-Bernard, dans le cadre de sa politique de préservation des milieux naturels de son Espace Naturel Sensible, a signé une convention de gestion avec la Maison Familiale Rurale « Les Forges » pour la gestion du site des Ajeux, afin de poursuivre les actions de valorisation et de gestion définies dans son plan de gestion ;

**Considérant** que la Ville a signé une convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Sarthe en date du 28 avril 2017, afin de labelliser le site des Ajeux en tant qu'Espace Naturel Sensible, et que cette convention est arrivée à échéance en février 2025 ;

**Considérant** que le Conseil municipal a délibéré le 17 décembre 2024 pour acter le renouvellement de cette convention et ainsi permettre la poursuite des actions de gestion et de valorisation prévues ;

**Considérant** qu'un nouveau plan de gestion pour la période 2025-2029 a été élaboré, le précédent étant arrivé à son terme en 2024 ;

**Considérant** que le plan de gestion constitue un document stratégique de référence, fondé sur un diagnostic écologique incluant notamment les inventaires faunistiques et floristiques, l'évaluation des habitats naturels et l'étude des espèces patrimoniales et exotiques envahissantes ;

**Considérant** que la ville de La Ferté-Bernard, la Maison Familiale Rurale « Les Forges » et le Conservatoire de l'Espace Naturel des Ajeux (CENA) ont collaboré à l'élaboration de ce nouveau plan de gestion ;

**Considérant** que ce document conditionne le renouvellement du partenariat avec le Conseil départemental de la Sarthe et l'obtention des subventions nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues ;

Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de gestion 2025-2029 de l'Espace Naturel Sensible des Ajeux.
- **VALIDE** le partenariat avec les MFR de La Ferté-Bernard afin d'assurer le diagnostic écologique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

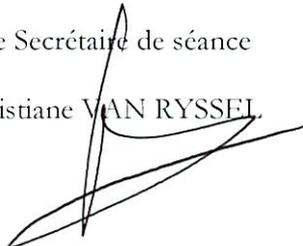
A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance  
Christiane VAN RYSSEL



Pour Copie conforme  
Le Maire,  
Didier REYLAU



*Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée*